



Secrétariat

Distr:  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/34  
19 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Vingt-cinquième session, 5-14 juillet 2004  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE

Formes solides et liquides des rubriques de la Liste des marchandises dangereuses  
Divergences entre le Règlement type de l'ONU et les Instructions techniques de l'OACI

Communication de l'expert du Royaume-Uni

**Introduction**

1. L'expert du Royaume-Uni rappelle qu'en novembre 2001 le Groupe d'experts des marchandises dangereuses de l'OACI avait décidé de réexaminer et d'aligner autant que possible les instructions d'emballage de l'OACI sur celles du Règlement type. Cet exercice a été achevé dans ses grandes lignes en septembre 2003 et la réunion du Groupe d'experts de 2002 a décidé que les modifications seraient introduites dans l'édition 2007/8 des instructions techniques.
2. Au cours des travaux ayant pour objet d'affecter des instructions d'emballage pour le transport par air aux rubriques ONU, cependant, trois cas de divergences avec les dispositions ONU concernant les formes solides et liquides de certaines matières ont été détectés. Ils sont énumérés dans le tableau de l'**annexe 2**, qui contient aussi les observations communiquées au Groupe, exposant les raisons des propositions. Il a été constaté en effet que ces matières sont mentionnées sous leur forme liquide et solide dans les Instructions techniques, mais non dans le Règlement type.

3. Après plus ample examen, il apparaît que dans les autres règlements modaux il n'y a pas d'approche uniforme à cet égard. L'expert du Royaume-Uni a donc été invité par le Groupe d'experts de l'OACI à attirer l'attention du Sous-Comité sur ce problème.

4. À la réunion du Sous-Comité de décembre 2003, l'expert du Royaume-Uni a présenté le document UN/SCETDG/24/INF.57, en demandant aux personnes et organismes concernés de faire connaître leurs observations sur les changements proposés. L'expert du Royaume-Uni a été invité à établir une proposition d'amendement officielle, tenant compte des observations formulées par le secrétariat (voir le document ST/SG/AC.10/C.3/48, par. 93).

5. Après plus ample réflexion et compte tenu des observations formulées, l'expert du Royaume-Uni propose les amendements à la Liste des marchandises dangereuses qui sont présentés dans l'**annexe 1**.

#### **Exposé des modifications proposées**

6. Sur la base du point de fusion, qui est situé à 73 °C environ, il est proposé de modifier la rubrique n° ONU 1733 trichlorure d'antimoine de manière qu'elle s'applique à la forme solide (utilisation de l'instruction d'emballage P002, etc.).

7. Il est proposé d'indiquer clairement que le numéro ONU 1740 hydrogénodifluorures correspond à la forme solide en ajoutant le mot «SOLIDES» à la désignation officielle de transport. Une nouvelle rubrique «XXXX» devrait alors être créée pour les solutions (aqueuses), et elle devrait être conforme aux autres rubriques pour solutions existant déjà (n<sup>os</sup> ONU 2817 et 3421), avec un risque subsidiaire 6.1.

8. Compte tenu des deux formes isomériques sous lesquelles existe l'acide crotonique, il est proposé de confirmer que le numéro ONU 2823 s'applique à la forme solide en ajoutant «SOLIDE» à la désignation officielle de transport, et de créer une nouvelle rubrique «YYYY» pour la forme liquide. Il est suggéré de se référer à la forme solide ou à la forme liquide dans la désignation officielle de transport plutôt qu'au nom des isomères, pour permettre de prendre en compte les produits du commerce qui peuvent être des mélanges d'isomères. Ceci est conforme à l'approche générale appliquée précédemment lors du réexamen des rubriques solides et liquides au niveau des Recommandations de l'ONU.

## Propositions

## ANNEXE 1

N° ONU	Nom et description	Classe ou division	Risque subsidiaire	Groupe d'emballage	Dispositions spéciales	Quantités limitées	Emballages et GRV		Citernes mobiles et conteneurs pour vrac	
							Instructions d'emballage (8)	Dispositions spéciales (9)	Instructions de transport (10)	Dispositions spéciales (11)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)

### Convertir en une rubrique de matière solide

1733	TRICHLORURE D'ANTIMOINE	8		II		1 kg	P002 IBC08	B2 B4	T3	TP33
------	-------------------------	---	--	----	--	------	------------	-------	----	------

### RUBRIQUE EXISTANTE: ajouter «SOLIDES» dans la désignation officielle de transport

1740	HYDROGÉNO-FLUORURES SOLIDES, N.S.A.	8		II		1 kg	P002 IBC08	B2 B4	T3	TP33
		8		III	223	5 kg	P002 IBC08 LP02	B3	T1	TP33

### NOUVELLES RUBRIQUES

XXXX	HYDROGÉNO-FLUORURES EN SOLUTION, N.S.A.	8	6.1	II		1 l	P001 IBC02		T7	TP2
		8	6.1	III	223	5 l	P001 IBC03		T4	TP1

2823	ACIDE CROTONIQUE SOLIDE	8		III		5 kg	P002 IBC08 LP02		T1	TP33
------	-------------------------	---	--	-----	--	------	-----------------	--	----	------

YYYY	ACIDE CROTONIQUE LIQUIDE	8		III		5 l	P001 IBC03 LP01		T4	TP1
------	--------------------------	---	--	-----	--	-----	-----------------	--	----	-----

			Instructions d'emballage				Observations présentées à la réunion de l'OACI
			ONU	OACI-IT	Code IMDG	RID/ADR	
1733	Trichlorure d'antimoine	Solide		814	P002	P002	Le trichlorure d'antimoine se présente sous la forme d'une masse cristalline incolore transparente très hygroscopique. Son point de fusion est d'environ 73 °C. Il est soluble dans l'alcool, l'acétone et les acides; avec l'eau il forme l'oxychlorure d'antimoine. La rubrique relative au trichlorure d'antimoine liquide dans les Instructions techniques de l'OACI n'est pas claire.
		Liquide	P001	808	P001		
1740	Hydrogéno-difluorures	Solides	P002	815	P002	P002	Il est raisonnable de prévoir des rubriques séparées pour la forme solide et la forme solution (aqueuse). Les numéros ONU 1811 et 3421 apportent une certaine justification à cet égard. Il convient de noter cependant qu'il n'existe pas de rubrique «en solution» pour le numéro ONU 2439 dans la 13 <sup>e</sup> édition du Livre orange.
		Liquides		825			
2823	Acide crotonique	Solide	P002 (13 <sup>e</sup> éd.)	822	P002		L'acide crotonique existe sous deux formes isomériques (cis- et trans-). Le trans- isomère a un point de fusion d'environ 72 °C et est soluble dans l'eau. Le cis- isomère (auss appelé acide isocrotonique) est liquide à température ambiante et a son point de fusion à 14 °C environ. Les deux isomères ont des propriétés corrosives.
		Liquide	P001 (12 <sup>e</sup> éd.)	818		P001	

-----